

RAPPORT D’ACTIVITE 2022

Rue du Grand Hospice 10
1000 Bruxelles
Tél. : 02/218 31 32
Fax : 02/218 05 29
e-mail : ihp-bw@antoninartaud.be
[www.initiatief-antoninartaud.be](http://www.initiatief-antoninartaud.be)

  

 **TABLE DES MATIERES**  Page

 En guise de prologue… 3

1. Historique de l’Initiative Antonin Artaud 4
2. Cadre légal 4

2.1. Conseil d’administration 4 2.2. Le personnel 4
2.3. Liste des membres de l’Assemblée Générale 6

1. Le travail 6

 3.1. Les objectifs 6 3.2. Optique de travail 7 3.3. Ethique de travail 8 3.4. Accompagnement et technique d’intervention 8

 3.4.1. Le processus de candidature 8 3.4.2. Le référent principal et le co-référent 9 3.4.3. Les permanences 9 3.4.4. Les visites à domicile 9 3.4.5. GSM de garde : 24h/24h 9

1. Données statistiques sur la population des habitations protégées 10

 4.1. Age 10 4.2. Sexe 10 4.3. Etat civil 11 4.4. Problématiques psychiatriques 11 4.5. Sources de revenus 12 4.6. Candidatures/envoyeurs 12 4.7. « Turnover » 13

 5. Situation des places agréées 13

1. Nombre de jours réalisés 14
2. Participation socio-culturelle 15

7.1. « Art.27 » 15 7.2. Journées d’excursion 15

8. ASBL HERMESplus 16

9. Job-coaching 17

10. PsyCot 18

11. Circuit – Lieu de liens 18

12. Unmet Need 19

13. Housing First 20

14. Convention avec le CPAS de la Ville de Bruxelles concernant 22

la mise à disposition d’un agent d’entretien en application de l’article 60§7 de

la Loi organique des CPAS du 8 juillet 1976

15. Gestion du patrimoine 22

16. Contacts externes 23

 16.1. Membre et participation dans différentes plateformes 23
 16.2. Formation 24

17. Résumé Psychiatrique Minimum 25

18. Responsabilité médicale 25

19. Service de Médiation Santé Mentale 25

20. Perspectives d’avenir 26

**En guise de prologue…**

**La pandémie et puis la guerre en Ukraine …**

La rédaction du rapport d’activités est un moment bien choisi pour regarder en arrière et pour se tourner vers l’avenir.

Une pandémie suivie d’une nouvelle guerre aux frontières de l’Union européenne, d’un nouveau conflit géopolitique qui bouleverse l’ordre mondial, d’une crise économique avec une inflation galopante, d’une hausse spectaculaire et « spéculative » de l’énergie, …

Il y a de quoi avoir le moral en berne : l’augmentation des difficultés socio-économiques et psychologiques ont pris un envol ces trois dernières années.

Mais au sein de l’Initiative Antonin Artaud nous restons confiants avec une volonté de rester optimiste ou stoique et l’HUMAIN reste au cœur dans notre travail quotidien avec les résidents !

Voici maintenant les principaux changements et mouvements qui ont eu lieu en 2022 au sein de notre Initiative d’habitations protégées :

Au niveau du personnel, nous avons eu le plaisr de pouvoir engager Mimoza Piroli après sa période de réinsertion socio-professionnelle en tant qu’agent d’entretien en application de l’art. 60§7 de la Loi organique des CPAS. En ce qui concerne la maintenance de nos habitations, nous avons engagé Bojan Todorovikj. Abdel Jamli – retraité depuis cette année – continue a travailler deux jours par semaine et il transmet son know-how technique à son nouveau collègue.

Un nouveau système salarial a été implémenté à partir du 1er juillet : il s’agit de l’IFIC.

Les classifications IFIC mettent l’accent sur les tâches exercées et le contenu de la fonction pour déterminer la rémunération à laquelle les travailleurs ont droit. Elles constituent un nouveau cadre de rémunération sectoriel clair et innovant, pour tous les travailleurs et employeurs des secteurs qui les implémentent.

Au niveaux de l’admission de nouveaus résidents, nous avons pu inaugurer les 5 nouveaux

studios/appartements entièrement rénovés de notre maison située à 1000 Bruxelles, rue Locquenghien 9. L’Agence Immobilière Sociale de Saint-Gilles nous a égament octroyé un appartement supplémentaire.

L’Initiative Antonin Artaud a introduit en 2021 un dossier pour l’achat et l’éventuelle transformation d’un nouveau bâtiment. Notre demande a été acceptée cette année, ce qui veut dire que notre ASBL peut recevoir un subside d’un montant de 945.382,00 € (cf. = 60% du cout total du projet). Nous sommes heureux d’avoir pu acquérir en décembre une nouvelle maison située à 1000 Bruxelles, rue de la Caserne 47.

Notre Initiative a également répondu l’année passée à un appel à projets et elle espère pouvoir développer un projet de « Housing First » pour un public-cible de personnes sans-abri présentant des troubles psychiatriques. Le démarrage concret de ce nouveau projet a eu lieu en avril 2022 après l’accord de la Commission Communautaire Commune. Housing First a engagé cette année Brigitte Unamariya, qui est donc la première collaboratrice psycho-sociale « officielle » de ce nouveau projet en plein développement. ssionLe financement en 2023 permettra – en fonction de l’augmentation progressive du nombre de personnes hébergées en Housing First – d’engager du personnel supplémentaire.

1. **HISTORIQUE DE L’INITIATIVE ANTONIN ARTAUD**

Les habitations protégées sont un projet issu du Centre de Santé Mentale Antonin Artaud. Dès sa création, le CSM met graduellement en place un travail qui offre un accompagnement ambulatoire à des personnes qui présentent des troubles psychiatriques lourds (ex : psychose). Parallèlement au suivi médical, une des facettes les plus importantes du travail, est l’accompagnement intensif à domicile. Par le soutien à différents niveaux, il s’agit d’insister sur l’idée que les personnes peuvent vivre une vie personnelle et sociale malgré leurs capacités limitées liées à leur problématique.

Au fil du temps, cette façon d’envisager l’accompagnement a pris de l’ampleur. Les Habitations Protégées ont été créées dans ce contexte. A partir de ce moment-là il y eu une distinction entre le travail du centre de santé mentale et l’organisation d’un accompagnement plus précis, à domicile, d’un groupe de patients. Ce qui s'est traduit par l’agrément de 18 places d'habitations protégées individuelles en 1994. Ces appartements individuels sont disséminés dans différents endroits de la Ville de Bruxelles. Au fil des années l’ASBL a obtenu une extension de 12 places supplémentaires. Actuellement nous avons donc un **agrément de 30 places d’habitations protégées individuelles**.

Les habitations protégées sont constituées en ASBL : l’ASBL Initiative Antonin Artaud relie trois partenaires: le Centre de Santé Mentale Antonin Artaud, les hôpitaux IRIS Brugmann et Saint-Pierre, et un troisième partenaire, à savoir un groupe de personnes issues du monde socio-culturel, externe par rapport aux deux premiers.

1. **CADRE LEGAL**

**2.1 Conseil d’administration**

MEYER Siska, présidente (N)

 DUMONT Jérôme, trésorier (F)

JANSSENS Patrick (N)

LAMBEAU Carine (F)

***Membres suppléants :***

DUSART Michelle (F)

HAOUARI Redouane (F)

**2.2. Personnel**

**Coordinateur**

DEGROOTE Nicolaas, assistant social (N) 28,5 h/sem

**Responsable médical**

Dr. JEGHAM Sami, psychiatre (N) 3h/sem

**Accompagnateurs**

BENAISSA Nawel, assistante sociale (F) 38h/sem
VAN CAUWENBERGH Sonia, infirmière sociale (N) 30,5h/sem

VANDE PERRE Coline, assistante sociale (F) 38h/sem
VAN DE VELDE Jérémie, assistant social (F) 28,5 h/sem

 **Collaboratrice administrative**

UFITAMAHORO Hildegarde (F) 19 h/sem
 (en congé de maladie depuis le 27.11.2018)

COPPENS Ariane (F) 19 h/sem

 (contrat de remplacement Hildegarde Ufitamahoro)

**Personnel de maintenance**

JAMLI Abdelhak (F) 16 h/sem

TODOROVIKJ Bojan (F) 38 h/sem

 (contrat à durée indéterminée depuis le 01/01/2022)

**Agent d’entretien**

PIROLI Mimoza (F) 38h/sem
(contrat d’insertion à durée déterminée de 18 mois à partir du 15/04/2021 via la mise à disposition d’un art. 60 par le CPAS de la Ville de Bruxelles)

(contrat à durée indéterminée depuis le 15/10/2022)

**Personnel PsyCot**

BAEKE Steven, psychologue (N) 9,5h/sem

VUIDAR Marie, psychologue (F) 9,5h/sem

**Personnel Unmet Need**

LASAK Marian, collaborateur psycho-social (F) 28,5h/sem
MARCHAND Odile, collaboratrice psycho-sociale (F) 32h/sem

**Personnel détaché pour l’ASBL HERMESplus et Housing First**WAUTERS Ilse, collaboratrice administrative (N) 19h/sem

**Personnel Housing First**

UNAMARIYA Brigitte, collaboratrice psycho-sociale (F) 38h/sem

 (contrat à durée indéterminée depuis le 10/10/2022)

 **2.3. Liste des membres de l’Assemblée générale**

DEGOLS Caroline (N)

DEMOTTE Véronique (F)

DESTREE Jean (F)

DIEDERICH Patricia (F)

DUSART Michelle (F)

HAOUARI Redouane (F)

HENNAUX Philippe (F)

JANSSENS Patrick (N)

LAMBEAU Carine (F)

MEYER Siska (N)

RENSON Marc (F)

RUBAY Cécile (F)

SIMON Marie-Hélène (F)

WEEMAELS Martine (N)

1. **LE TRAVAIL**
	1. **Objectifs**

Dans les statuts, constitués en 1994, l’établissement de l’association est présenté comme suit :

L’association est fondée en vue de mettre en place des Habitations Protégées, c’est-à-dire des habitations supervisées pour maintenir et soutenir des personnes qui présentent des troubles psychiatriques et qui souhaitent vivre en Habitations Protégées.

L’accompagnement en Habitations Protégées est assez intensif et a une valeur éducative importante. Le but de l’accompagnement est d’accroître **l’autonomie et l’intégration sociale**. La disposition en habitations individuelles laisse une plus grande palette de possibilités d’intégration. Chaque demande et besoin individuel peuvent être abordés par une proposition adaptée, tenant compte du rythme de vie et/ou de l’évolution de chacun.

Au travers d’une évaluation régulière, au sein des Habitations Protégées, il est réellement possible de laisser les résidents poser des choix dans leur vie quotidienne. Dès le premier contact dans l’accompagnement, il s’agit de tenir compte de certains aspects :

* **l’accompagnement suit un rythme** de rendez-vous. L’engagement exige un certain temps qui dépend naturellement de chaque situation, avec comme objectif de pouvoir faire des évaluations régulières du travail et de la relation résident/équipe. En principe, il n’y a pas de durée maximum au temps de séjour en Habitation Protégées.
* Une des facettes de notre travail est de **faire appel un maximum aux capacités et responsabilités de la personne et de les respecter.** Les places en habitations protégées doivent donner l’opportunité de jeter des ponts entre les capacités personnelles des résidents et les exigences de la vie sociale. Cela suppose, même si c’est modeste, que les résidents approuvent le plan d’accompagnement que nous avons conclu avec eux. Dans ce plan, il y a des conditions et il faut trouver un consensus dans lequel les objectifs de travail et les rendez-vous d’accompagnement sont clairement inscrits.
* **Profiter de tous les évènements de la vie quotidienne comme des chances d’améliorer l'autonomie et la réintégration**. Ceci vise surtout à établir des contacts concrets et réguliers au sein du quartier, en particulier via les organismes sociaux et lieux de rencontres qui se situent dans le quartier concerné. Il est aussi important d’assister le résident dans ses souhaits de contacts.
* Une autre tâche de l’accompagnement réside aussi dans le maintien du sentiment de **valeur personnelle** du résident.
	1. **Optique de travail**

L’ASBL propose uniquement des habitations protégées individuelles :

Nous pensons que ce n’est pas parce que des personnes souffrent de graves difficultés psychiatriques et ont besoin de soins intensifs et fréquents, que ces personnes ne pourraient pas bénéficier d’un autre logement que la formule de communauté. C'est pourquoi nous tenons à offrir à nos résidents la possibilité de vivre dans un cadre résidentiel individuel. Nous voulons garantir à nos clients des soins psychiatriques intensifs avec le maintien d’une liberté **individuelle et le respect de leur intimité.**

Comme dit précédemment, la durée d’un séjour en habitation protégée est illimitée. Nous ne reviendrons pas sur cette dynamique, qui semble revenir à la surface trop souvent, qui préconise que les patients psychiatriques chroniques doivent quitter les lieux dès que leurs symptômes diminuent. Nous sommes convaincus que le logement et l’environnement font partie intégrante de la réinsertion dans notre société. Cela irait à l’encontre de notre objectif de forcer ces personnes à quitter la structure pour la simple raison qu’elles seraient intégrées et se sentiraient mieux…

Il nous arrive parfois de proposer aux résidents des Habitations Protégées, la possibilité d’emménager éventuellement dans un **appartement social** dans leur quartier. A ce moment l’accompagnement offert par l’équipe des Habitations Protégées peut simplement être prolongé et ce avec les mêmes intervenants. L’accompagnement continue, le logement change. De ce fait, nous pouvons loger nos résidents dans des logements moins chers, ce qui libère une partie de leur budget pour d’autres choses et ceci contribue à améliorer leur qualité de vie. Eventuellement, dans une phase ultérieure, l’accompagnement peut arriver à terme, sans pour autant que les patients soient obligés de déménager. Il est de notre avis, que cette manière de quitter l’habitation protégée contribue réellement à l’intégration et à la réhabilitation tout en tenant compte du rythme de vie et des possibilités du résident.

Ceci est possible grâce aux conventions conclues avec le **Logement Bruxellois**

****

et **le Foyer Laekenois**



qui mettent à notre disposition un certain nombre d’appartements. Ces conventions tiennent compte du fait qu’il peut être décidé de mettre fin à l’accompagnement en Habitation Protégée sans que le résident ne perde son logement social. Le cas échéant, un nouvel appartement est alors mis à disposition de notre ASBL.

Nous tenons également à signaler qu’il existe une étroite **collaboration entre l’Initiative Antonin Artaud et le Centre de Santé Mentale Antonin Artaud**. Premièrement, vu le fait que le bureau de l’Initiative se situe dans le même immeuble que le CSM, il y a beaucoup d’échanges informels entre les membres des deux équipes. Deuxièmement, l’Initiative participe à une partie du staff hebdomadaire du CSM.

* 1. **Ethique de travail**

Notre philosophie de travail a comme pilier principal la **‘psychiatrie sociale’** constituée par un modèle de réhabilitation. Nous trouvons un beau résumé de ce modèle dans la citation suivante :

*« La création d’une vie, d’une habitation, et d’un environnement et le plus normal possible, dans lesquels les personnes avec un handicap psychiatrique sont soutenues et accompagnées dans le but de créer un épanouissement le plus optimal possible dans le fonctionnement personnel et social » (R. Stockmans)*

A l’arrivée d’un résident, nous établissons un **plan d’accompagnement individualisé**. Ce plan est évalué régulièrement. A ce niveau nous nous basons sur les **12 points de Shepard** :

*« Juridique – financier – logement – vie quotidienne – occupations en journée – groupe primaire – relation au réseau – santé physique et psychique – utilisation des médicaments – relation accompagnant/résidant – implication des autres intervenants – donner de l’espoir »*

Un nombre de ces points demande plus d’attention que d’autres :

* + Le volet financier : la gestion d’un budget pèse lourd dans notre pratique. Pour certains la gestion budgétaire signifie un maillon primaire dans leur processus de stabilisation. 50% de nos résidents ont une administration provisoire de biens.
	+ La vie quotidienne : l’hygiène personnelle, l’entretien de l’appartement, l’utilisation des équipements publics, habiletés sociales.
	+ Groupe primaire et réseau social : les contacts avec la famille, les amis et l’entourage immédiat doivent être encouragés.
	+ L’engagement des autres intervenants : collaboration avec le C.S.M. Antonin Artaud est un grand avantage en situation de crise et nous pouvons faire appel plus vite au psychiatre accompagnant et ainsi peut-être éviter une hospitalisation grâce à cette intervention. Les Habitations Protégées sont un maillon dans un réseau social encore plus grand.
	1. **Accompagnement et technique d’intervention**

**3.4.1** **Le processus de candidature**

La procédure de candidature se compose de trois rendez-vous. Deux d’entre eux se passent avec les membres de l’équipe accompagnante et le troisième a lieu sous forme d’un entretien avec la psychiatre responsable. Trois rendez-vous pour se donner une meilleure chance de réussir une évaluation fondamentale des besoins, des possibilités et des points de repère par et pour le candidat résident. Dans la réflexion avec l’équipe, le psychiatre et le service qui envoie, une décision est prise. Après la décision, l’équipe reste en contact avec le candidat jusqu’à ce qu’un appartement se libère. Cette période est aussi importante pour une présentation plus claire de l’accompagnement qui va suivre. Les entretiens se passent dans le bureau de l’ASBL, et sont appelés ‘entretiens de continuité’.

* + 1. **Le référent principal et le co-référent**

Chaque résident se voit attribuer 2 personnes de l’équipe accompagnante, un référent principal et un co-référent. Ces deux référents suivent le résident dans son projet et en cas de besoin le résident peut faire appel à eux. En psychiatrie sociale, il est nommé ‘case manager’, ou celui qui coordonne chaque maillon dans le réseau social.

* + 1. **Les permanences**

Trois fois par semaine il y a quelqu’un de l’équipe accompagnante présent et disponible au bureau : le lundi matin de 9h à 12h ; le mercredi après-midi de 13h à 16h ; et le vendredi matin de 9h à 12h. Ce sont des moments d’accueil fixes où chaque résident peut faire appel à un accompagnant. Pour certains résidents la permanence fait partie d’un contact, d’un moment d’entretien, pour d’autres il s’agit d’un point de repère en situation de besoin et une place où les problèmes administratifs et/ou sociaux peuvent être résolus. Pour l’équipe accompagnante la permanence n’est pas seulement une place pour l’accueil, mais aussi un moyen de structurer les demandes d’aide dans le temps, pour apprendre à un résident d’attendre un peu avec sa demande et ne pas désirer une satisfaction immédiate.

* + 1. **Les visites à domicile**

Dans le contrat d’accompagnement les entretiens et la fréquence des visites à domicile sont fixées. Il est prévu au minimum une visite à domicile par semaine. En cas de crise, les interventions sont plus fréquentes et parfois même journalières. En cas de situation de crises urgentes les membres d’équipe peuvent être contactés 24h/24 via gsm.

**3.4.5. GSM de garde**

Comme nous l’avons déjà mentionné, un membre de l’équipe est joignable 24h/24.

Dans la plupart des cas, la demande d’aide peut être satisfaite par téléphone.

Il est rare qu’un membre de l’équipe soit amené à se déplacer le soir ou le week-end. Ces déplacements prennent souvent place dans un contexte de comportement agressif, délirant et/ou suicidaire du résident. Mais parfois il s’agissait de faire appel aux compétences « techniques » de l’intervenant, par exemple en cas d’infiltration d’eau, de chauffage défectueux en plein hiver, de perte de clés.

1. **DONNEES STATISTIQUES SUR LA POPULATION DES HABITATIONS PROTEGEES**

**4.1. Age**

****

Par rapport aux années précédentes, nous constatons un certain « rajeunissement » de notre population. Il y a une diminution du groupe de sexagénaires et septuagénaires au sein de l’Initiative Antonin Artaud.

* 1. **Sexe**

****

Au niveau du sexe, il y a une petite augmentation du groupe féminin au sein de notre structure.

* 1. **Etat civil**

****L’état civil «célibataire » est comme chaque année le statut le plus important.

* 1. **Problématiques psychiatriques**

****

Les problématiques psychiatriques se « diversifient » au sein de nos habitations protégées. Nous avons par exemple accueilli deux personnes avec un trouble du spectre autistique. Il y a une petite augmentation de résidents avec un « double diagnostic ».

* 1. **Source de revenus**



La majorité de nos résidents perçoivent une allocation du SPF Sécurité Sociale – Personne handicapée ou une indemnité de la mutualité.

* 1. **Candidatures/envoyeurs**



Les hôpitaux psychiatriques et les unités de soins psychiatriques restent les plus grands « envoyeurs ».

* 1. **« Turnover »**
	+ L’équipe a mis fin à un suivi.
	+ En 2022 nous n’avons pas eu l’occasion d’introduire des demandes de logement social via nos conventions. Suite à des travaux de rénovation d’une grande partie de leur patrimoine, le Logement Bruxellois a suspendu toutes les conventions jusqu’en 2023. Le Foyer Laekenois n’a pas prolongé notre convention cette année à cause d’une réorganisation interne. La convention sera de nouveau opérationnelle en 2023.
	+ Nous avons néanmoins accueilli 5 nouveaux résidents dans les studios/appartements rénovés de la maison située à 1000 Bruxelles, rue Locquenghien 9.
	+ L’Agence Immobilière Sociale de Saint-Gilles nous a également octroyé un appartement supplémentaire.



1. **SITUATION DES PLACES AGREES DU 01/01/2022 JUSQU’AU 31/12/2022**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Adresse** | **Nombre de places** | **Propriétaire** |
| Rue du Rouleau 91000 Bruxelles | 6 | ASBL Initiative Antonin Artaud |
| Rue Locquenghien 91000 Bruxelles | 5 | ASBL Initiative Antonin Artaud |
| Rue de l’Infirmerie 51000 Bruxelles | 1 | CPAS de Bruxelles |
| Rue Locquenghien 221000 Bruxelles | 1 | CPAS de Bruxelles |
| Rue des Foulons 461000 Bruxelles | 1 | ASBL L’Ouvroir |
| Chaussée d’Anvers 1501000 Bruxelles | 1 | Foyer Laekenois |
| Rue Hôtel des Monnaies 1861060 Bruxelles | 1 | Agence Immobilière de Saint-Gilles |
| Rue de l’Economie 251000 Bruxelles | 1 | Le Logement Bruxellois |
| Bld. de Smet de Naeyer 5681020 Bruxelles | 1 | Foyer Laekenois |
| Avenue de l’Héliport 331000 Bruxelles | 1 | Le Foyer Laekenois |
| Rue du Serment 921070 Anderlecht | 4 | Agence Immobilière de Saint-Gilles |
| Rue des Navets 181000 Bruxelles | 1 | Régie Foncière de la Ville de Bruxelles |
| Rue des Cultes 71000 Bruxelles | 1 | Régie Foncière de la Ville de Bruxelles |
| Place de la Maison Rouge 51020 Bruxelles | 1 | Régie Foncière de la Ville de Bruxelles |
| Boulevard Adolphe Max 1081000 Bruxelles | 1 | Régie Foncière de la Ville de Bruxelles |
| Boulevard Adolphe Max 1121000 Bruxelles | 1 | Régie Foncière de la Ville de Bruxelles |
| Rue du Midi 1331000 Bruxelles | 1 | Régie Foncière de la Ville de Bruxelles |
| Rue Haute 1931000 Bruxelles 1 | 1 | Régie Foncière de la Ville de Bruxelles |
| **TOTAL** | **30** |  |

1. **NOMBRE DE JOURS REALISES**

|  |  |
| --- | --- |
| **Mois** | **Nombre de jours réalisés** |
| Janvier | 827 |
| Février | 812 |
| Mars | 930 |
| Avril | 836 |
| Mai | 832 |
| Juin | 835 |
| Juillet | 864 |
| Août | 864 |
| Septembre | 816 |
| Octobre | 889 |
| Novembre | 870 |
| Décembre | 887 |
|  |  |
| TOTAL | 10.262 |

 **Remarque : degré d’occupation = 93,71 %**

1. **PARTICIPATION SOCIO-CULTURELLE**
	1. **« Article 27 »**

L’Initiative a une convention avec l’ASBL « Article 27 » depuis septembre 2001.

Cette convention nous a permis de diversifier l’offre des activités que nous proposons à nos résidents ainsi que de leur faire bénéficier d’un prix très avantageux pour l’accès à ces activités.

Lors des premières années de la convention, les activités se faisaient essentiellement accompagnées par un membre de l’équipe.

Nous constatons que, de temps en temps nos résidents s’organisent entre eux pour programmer les différentes sorties socio-culturelles. Ceci nous permet de dire que cette convention atteint nos objectifs qui sont en l’occurrence l’autonomisation des résidents et l’intégration dans la vie socio-culturelle de notre capitale.

Au début du printemps, avec la levée des mesures sanitaires telles que distanciation sociale, port du masque obligatoire, covid safe ticket,… l’offre et la participation socio-culturelles se sont à nouveau progressivement normalisées.

* 1. **Journées d’excursion**

Deux fois par an nous organisons avec les résidents une journée d’excursion.

Ces journées ont beaucoup de succès. Par ailleurs les résidents n’hésitent pas à nous rappeler à chaque saison l’organisation de la nouvelle journée d’excursion.

L’objectif ici est surtout d’avoir un contact informel avec nos résidents dans le but d’obtenir une meilleure collaboration.

L’Initiative a organisé le 17 juin une excursion à Blankenberge avec la visite du Sea-Life.

Le 29 septembre un « atelier-cuisine » (cf. préparation de pizzas) a été organisé avec les résidents.

Le 22 décembre nous avons visité Liège avec entre autres « l’ascension » des fameux Escaliers de Bueren et la visite du Marché de Noël.

L’objectif de l’Initiative à travers cette collaboration est de pouvoir agrandir l’offre occupationnelle pour des personnes qui souffrent d’une problématique psychiatrique complexe.

1. **ASBL HERMESplus**



L’ASBL HERMESplus a comme mission d’essayer de réformer les soins en santé mentale par la réalisation de circuits et de réseaux de soins.
Il s’agit de développer des réseaux de soins multidisciplinaires, résultat de collaborations opérationnelles de partenaires effectifs ayant pour but d’offrir une réponse adaptée à chacune des situations par la mise en place de parcours individualisés.

Le modèle préconisé associe l’ensemble des dispositifs intra et extra hospitaliers dans une approche globale et intégrée dont la finalité est le maintien des personnes au sein de leur environnement et de leur tissu social d’origine.

L’organisation concerne l’ensemble des intervenants présents sur un territoire délimité qui auront à créer des stratégies pour répondre à l’ensemble des besoins en santé mentale de la population de ce territoire.

Les objectifs spécifiques d’HERMESplus sont :

* Concertation pluridisciplinaire autour du patient, travaille en réseau et circuit de soin ;
* Rendre les soins plus accessibles et la mobilité des patients en vue d’un dispositif de soins mieux adapté par le biais de la collaboration et de la concertation et suivre ce processus de transition ;
* Proposer des pistes alternatives à l’hospitalisation ;
* Optimaliser le travail existant par l’échange et l’harmonisation entre les différentes pratiques.

HERMESplus s’organise autour de 5 fonctions : 1) la prévention, 2a) l’équipe mobile de crise, 2b) l’équipe mobile à destination des patients chroniques, 3) la réhabilitation par le travail, 4) la référence hospitalière et 5) le logement.

**Les IHP Antonin Artaud sont essentiellement impliquées dans le volet de la réforme (cf. fonction 5) qui concerne le logement et donc le développement d’habitats spécifiques intégrés dans le tissu social qui visent à faciliter l’insertion sociale par le soutien à l’organisation de la vie quotidienne et la prise en compte des besoins d’autonomie exprimés par les personnes**.

Nous comptons comme partenaires d’HERMESplus pour la fonction logement, les IHP, les MSP, les Maisons d’accueil, …

Le premier axe de travail effectué avec les partenaires d’HERMESplus concernait la réalisation d’un état des lieux de la situation actuelle des institutions issues du secteur de la santé mentale. Etat des lieux rendant compte de la difficulté des partenaires à trouver des pistes de logement alternatif aux habitations protégées pour les résidents stabilisés et ce, compte tenu des prix locatifs élevés du marché privé, du manque de dispositifs alternatifs (type habitat groupé, solidaire, accès à la propriété,). Nous constatons donc un faible turn-over au sein des IHP.

Certains partenaires, forts d’une collaboration de longue date avec les logements sociaux, ont établi des conventions stipulant la mise à disposition de logements sociaux en contrepartie directe de la poursuite de l’encadrement IHP et de la « garantie » du paiement du loyer. La société de logement social a également la possibilité de faire appel à l’équipe des soins psychiatriques à domicile pour des locataires avec lesquels ils sont en difficulté et avec des risques d’expulsion à plus ou moins long terme.

L’expérience montre que, même si ce type de partenariat bénéficie à de nombreux résidents, de nombreux autres ne souhaitent pas résider en logement social.

Le second axe de travail était celui de l’état des lieux des pistes de collaboration avec les institutions ne relevant pas directement du secteur de la santé mentale. Etat des lieux au cours duquel le CPAS s’est montré ouvert à des propositions de pistes de logement pour des personnes avec un parcours psychiatrique ou en souffrance psychique.

La tendance évolutive de la fonction « logement » ne va pas dans le sens de la création de nouvelles structures d’habitations protégées, mais bien vers le développement de collaborations spécifiques et/ou originales avec des partenaires territoriaux.

Développer ce type de collaboration, favorisant la circulation et l’insertion sociale, s’inscrirait dans un double mouvement :

* Faciliter l’accès aux IHP étant donné l’augmentation du turn-over institutionnel ainsi que par une réflexion autour des critères d’admission qui paraissent trop éloignés de la réalité rencontrée par certains partenaires, comme par exemple : les maisons d’accueils qui hébergent de nombreuses personnes souffrant d’une problématique psychiatrique.
* Développer des principes de mobilité des travailleurs de la santé mentale en vue d’apporter un soutien aux partenaires de première ligne et facilité les passages entre les différents lieux de vie.
1. **JOB-COACHING**

Début 2020, un projet de job-coaching appelé « Job parcours » a été mis en place en collaboration entre plusieurs organismes ; HERMESplus, Atelier Groot Eiland, Job@ubuntu, Groep intro, l’Equipe asbl et le CPAS de 1000 Bruxelles. Le but est de proposer un accompagnement vers le marché de l’emploi pour des personnes éloignées de celui-ci. A travers la recherche d’une formation, d’un bénévolat, d’un stage, de la mobilisation des compétences de la personne. L’objectif de ce projet, est de réinsérer la personne dans la société, d’y prendre sa place, de prendre confiance.

Un pool de job coaches est constitué, en collaboration avec les organismes précités, avec les objectifs suivants :

- le renforcement des connaissances et des compétences des jobcoaches et l'apport d'expertise dans les différents domaines (santé mentale/emploi/social et bien-être)

 - l'élaboration d'une méthodologie de soins partagés pour les jobcoaches

 - la collaboration avec les organismes qui s'occupent du logement, des finances, de la garde d'enfants, etc., à partir d'un réseau de jobcoaches

 - le développement d'un réseau d'employeurs ou "job-hunting"

 - le soutien et la sensibilisation des employeurs

 - un suivi sur mesure pour la personne et l'employeur qui l'embauche.

Certains de nos résidents, des habitations protégées, ont entamés un suivi avec la référente
 « Job parcours » de l’ASBL HERMESplus.

1. **PSYCOT (« Psychiatrie – Coordination – Soins à domicile »)**

PsyCoT a pour objectif d’organiser des réunions de réseau pour des patients vivant à domicile et qui ne dépendent plus d’aucune structure d’accompagnement.

La méthode de travail est axée sur 3 niveaux :

* Coordination

PsyCoT coordonne et structure l’aide et les soins fournis aux patients. L’aide ou les soins fournis proviennent de divers établissements de différents secteurs. Des réunions de coordination avec les patients ainsi qu’avec les intervenants concernés sont mis en place. Les réunions de coordination ont lieu dans les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

* Coaching

En plus de la coordination, PsyCoT offre également un encadrement aux soignants de première ligne qui éprouvent des difficultés à accompagner un patient. Cela peut se traduire par un coaching individuel ou en groupe. Il ne s’agit pas d’une supervision individuelle.
Le but principal de PsyCoT est d’améliorer la qualité des soins apportés aux patients.
* Sensibilisation

PsyCoT offre la possibilité aux fournisseurs de soins de première ligne de donner des informations théoriques sur les différents aspects des problématiques psychiatriques.

Un membre de notre équipe participe activement à ce projet en organisant des réunions de coordination, des sensibilisations et des coachings.

1. **CIRCUIT – Lieu de liens**



**Circuit  - créé en 2017 -** est lieu de liens du Centre de Santé mentale Antonin Artaud ASBL, ouvert à toute personne souhaitant venir y passer du bon temps.

**Circuit** est ouvert à toute personne en contact avec des services d’assistance, mais aussi à toute personne du quartier qui souhaite y venir.

Circuit est fréquenté par :

* des usagers réguliers, qui sont nommés des « membres »,
* des bénévoles,
* des professionnels de la santé mentale,
* des partenaires bénévoles (principalement pour les activités),
* des stagiaires,
* des pair-aidants,
* ainsi que des personnes passantes.

Il s’agit avant tout d’**un lieu d’échanges et de partages**.

Circuit offre à ses membres un endroit pour **se retrouver**, passer du temps ensemble, boire du café, un bol de soupe ou un bon repas préparé, à des prix démocratiques. À Circuit, il est possible d’y venir pour **lire, dessiner, tricoter**…

Circuit organise **un programme d’activités** chaque mois. Ce lieu de liens travaille en partenariat avec d’autres initiatives qui permettent d’aller voir par exemple un opéra au Théâtre de la Monnaie, d’aller au cinéma, au musée ou simplement d’aller se balader !

Circuit est également **un point d’informations** qui permet aux personnes qui y viennent de les rediriger vers les services d’assistance adéquats et d’entrer en contact avec d’autres organisations bruxelloises afin de trouver un nouveau hobby, de suivre une formation ou de recevoir de l’aide. Le travail de réseau au sein du quartier y est favorisé.

Circuit prête aussi ses murs **aux** **artistes** ou initiatives artistiques qui souhaitent exposer leurs oeuvres. Les expositions y changent en principe tous les 3 mois.

Depuis le mois de juin 2020 l’Initiative Antonin Artaud, en collaboration avec Circuit, organise ensemble des activités – principalement des promenades - au rythme d’une fois par mois le vendredi après-midi à partir de 13h.

1. **UNMET NEED**

****

Le projet UNMET NEED a été créé en 2021. Il s’agit d’une collaboration entre plusieurs ASBL du secteur du sans-abrisme (Samu social, Infirmières de rue, Transit, Dune, Diogènes), les services de prévention de la ville de Bruxelles (Bravvo Brussel, Brucity Team, Team Herscham), et des organisations du secteur de la santé mentale (HERMESplus, TANDEMplus, MOVEOplus, Circuit, Antonin Artaud). Ensemble, ces acteurs ont débuté un travail de signalement des personnes sans-abri à problématiques psychiatriques complexes, dans le but de les entourer d’un réseau d’aide adapté à leurs besoins. Initialement, ce champ d’application était limité aux sans-abris à Bruxelles. Dans l’ensemble de ses missions, Unmet Need s’inscrit toujours dans la coopération de ces acteurs.

L’objectif est d’accompagner les bénéficiaires signalés à travers deux méthodes : **la méthode du “case management” et à la méthode de concertation**. Celles-ci sont essentielles pour convenir ensemble de dispositions claires en ce qui concerne les objectifs de la personne et les attentes des professionnels. Le “**case-management**” implique que le travailleur occupe une position centrale dans la co-organisation des accompagnements. Il est celui qui coordonne l’ensemble, mais aussi celui qui garantit la continuité de la prise en charge si celle-ci se déroule à des périodes différentes. Les activités du travailleur sont très diverses. Celles-ci incluent la coordination, la médiation, l’orientation, la défense des intérêts, l’accompagnement psycho-social, le conseil, etc. Il s’agit d’une méthode qui doit contribuer à des soins concertés et coordonnés avec la personne.

La **concertation** quant à elle, est un outil qui vise à structurer et pérenniser l’aide et les soins déjà fournis. L’aide ou les soins proposés sont fournis par différentes structures issues de différents secteurs. Tant le contenu des soins proposés que leur organisation font l’objet de réunions de coordination avec les prestataires de soins concernés. Le bénéficiaire accepte formellement la tenue de ces réunions et y assiste. Ces réunions rassemblent entre 2 et 9 soignants du secteur psycho-médico-social. Les accompagnements organisés ne sont pas limités dans le temps, afin de respecter le rythme du bénéficiaire et de lui laisser son pouvoir décisionnel, sans fragiliser le travail. Les travailleurs s’inscrivent dans une démarche de mobilité constante, non seulement pour organiser le suivi de leurs bénéficiaires là où ils se sentent en confiance (en rue, en centre de jour, en hôpital, etc.), pour effectuer des déplacements avec les bénéficiaires, mais aussi pour rencontrer les différents partenaires professionnels dans le cadre de diverses missions.

Le public des sans-abris est lui aussi mobile dans l’espace public qu’il occupe (changement du lieu de vie, d’hébergement, de centre d’accueil, régulier en fonction des aléas du quotidien). Ainsi, l’équipe d’Unmet Need travaille sur l’ensemble des 19 communes de Bruxelles L’une des autres missions d’Unmet Need est de proposer des **sensibilisations à la santé mentale pour les organisations du secteur du sans-abrisme**. Les thèmes abordés sont les différents types de pathologies, le trauma, la précarité, et la relation d’aide. Ces sensibilisations sont construites et présentées avec les collaborateurs du réseau HERMESplus. Enfin, Unmet Need propose **un coaching pour les professionnels du secteur du sans-abrisme**. La personne qui assure le coaching n’est ni un superviseur ni un thérapeute. Elle est plutôt un accompagnateur pour les professionnels dans une situation difficile de manière à pouvoir emprunter de nouvelles voies.

1. **HOUSING FIRST**

****

En tant qu’Initiative d’habitations protégées, nous n'entrons pas facilement en contact avec des personnes sans-abri. Malgré des tentatives antérieures - en collaboration avec les travailleurs de rue, - d’essayer d’abaisser le seuil d'accès aux soins de santé mentale, à une exception près, aucune personne vivant actuellement dans la rue n'a été en contact avec le Centre de Santé Mentale Antonin Artaud ou l’Initiative Antonin Artaud.

Les activités du projet "Unmet Need", qui facilitent les consultations entre l'usager et son réseau depuis 3 ans, ont permis à quelques sans-abri d'entrer enfin en contact avec les services de santé mentale ambulatoires. Cette expérience nous a incitée à répondre à l'appel à projet de la Commission Communautaire Commune pour organiser une activité « Housing First »

Cet appel à projet nous a donné l'occasion de décrire un projet axé sur les personnes sans domicile et souffrant de problèmes psychiatriques. L'appel à projet a été introduit par l'Initiative Antonin Artaud. Ce choix a été fait parce que notre organisation a de l'expérience dans l'accompagnement résidentiel de personnes souffrant de graves problèmes mentaux et qu’elle possède à la fois des connaissances techniques et des capacités logistiques auxquelles Housing First peut faire appel. Le démarrage concret de ce nouveau projet a eu lieu en avril 2022 après l’accord de la Commission Communautaire Commune.

**Housing First et problèmes psychiatriques**

Les personnes sans domicile souffrent souvent de graves difficultés psychologiques. Souvent, les problèmes psychologiques sont déjà présents avant la période de sans-abrisme. En outre, les expériences négatives du sans-abrisme entraînent des traumatismes persistants ou permanents dus à l'insécurité de la vie dans la rue.

Le service Housing First constate que pour de nombreuses personnes sans domicile qu'ils accompagnent, les premiers contacts avec les soins psychiatriques se font par le biais de mises en observation. Ces expériences hypothèquent la confiance nécessaire pour que ces personnes entrent et restent en contact avec les services de santé mentale. Malheureusement, Housing First constate également que le nombre de mises en observation de personnes sans-abri augmente.

Housing First pense qu'il est préférable que les personnes sans domicile n'entrent pas en contact avec les services de santé mentale par le biais d'une intervention policière suivie d'une mise en observation. Cela complique inutilement le parcours de soins de la personne. De plus, les soins obligatoires n'aboutissent en fin de compte qu'à peu de résultats. Au contraire, elle est contre-productive en tant que premier pas vers les soins et explique en partie la réticence persistante que les personnes vivant dans la rue développent souvent à l'égard des soins.

**Sans-abrisme et logement**

En mai 2022, le recrutement d’un " capteur de logement" a eu lieu. Cette mission a été réalisée très brièvement. Il a été constaté qu'il est pratiquement impossible de trouver un logement pour ces personnes sur le marché locatif privé.

C'est pourquoi cette fonction est exercée ensemble avec la coordination Antonin Artaud en collaboration, entre autres, avec le service logement du CPAS de la Ville de Bruxelles et Communa Evercity.

En tant qu'organisation active dans le secteur de la santé mentale, et malheureusement ce secteur n'a pas beaucoup de liens avec le secteur social dans la pratique, Housing First s'appuie sur d'autres organisations de première ligne qui sont en contact avec des candidats possibles pour ce projet. Il existe entre autres une collaboration constructive avec le CPAS de la Ville de Bruxelles.

Dans le cadre de cette collabortation, il a été constaté que les sans-abri souffrant de problèmes psychologiques qui sont aidés par le CPAS sont souvent des personnes qui ont également une femme et des enfants. Ces familles sans-abri - souvent avec plusieurs enfants et des enfants en bas âge - représentent une partie importante des suivis Housing First. Il est également constaté qu'en plus du suivi de(s) parent(s), l'accompagnement se concentre également sur ces jeunes qui présentent des problèmes de comportement, d'absentéisme scolaire ou des difficultés d'adaptation.

L’accompagnement est alors réalisé en collaboration avec les services à l'enfance et à la famille.

**Nombre d'accompagnements en 2022**

- Sur les 33 demandes, 27 personnes sont accompagnées par Housing First. Parmi elles, 3 sont des familles avec un total de 10 enfants.

- 9 personnes (8 femmes et 1 homme) ont pu accéder à un logement.

- Les 3 familles ont pu accéder à un logement grâce à des appartements gérés par l’Initiative Antonin Artaud.

- Pour deux personnes (hommes célibataires) accompagnées dans le cadre d'un « pré-suivi », il n'y a actuellement aucune perspective concrète de logement disponible.

**Le financement en 2022-2023** permet le recrutement de 2 travailleurs sociaux à temps plein. L’équipe Housing First est également soutenu par :

- Un « psychologue senior » qui participe aux réunions d'équipe et qui donne de l’aide dans le développement du concept et de la méthodologie ;

- Le service de maintenance de l'Initiative Antonin Artaud ;

- Si nécessaire, la fonction psychiatrique du Centre de Santé Mentale Antonin Artaud peut être sollicitée.

Il existe également une collaboration avec le CAW-Bruxelles qui permet d'augmenter l'équipe

de 0,80 ETP.

1. **Convention avec le CPAS de la Ville de Bruxelles** **concernant la mise à disposition d’un agent d’entretien en application de l’article 60§7 de la Loi organique des CPAS du 8 juillet 1976**

L’Initiative Antonin Artaud a élaboré une convention avec le CPAS de la Ville de Bruxelles concernant la mise à disposition d’un agent d’entretien en application de l’article 60§7 de la Loi organique des CPAS du 8 juillet 1976.

L’article 60§7 de la loi du 8 juillet 1976 consiste en une mesure d’insertion socioprofessionnelle en faveur d’une personne aidée financièrement par le CPAS qui doit justifier de sa disposition au travail. Cette mesure peut prendre la forme d’un emploi d’insertion pour une durée qui ne peut pas être supérieure à la durée nécessaire à la personne visée en vue d’obtenir le bénéfice complet des allocations sociales. Dans ce cadre, le CPAS agit en qualité d’employeur avec la faculté de pouvoir mettre le travailleur à disposition d’un utilisateur – c.q. l’ASBL Initiative Antonin Artaud – avec lequel il a conclu une convention.

Cette mise à disposition auprès d’un utilisateur implique que ce dernier mette tout en œuvre pour accompagner le travailleur dans sa (ré)insertion professionnelle.

Grâce à cette nouvelle convention, nous avons pu engager en 2021 Mimoza Piroli qui travaille en tant « qu’agent d’entretien » pour les bureaux d’Antonin Artaud ainsi que pour le nettoyage des communs de nos habitations.

Mimoza Piroli a été engagé « officiellement » par l’Initiative Antonin Artaud cette année après la période de réinsertion prévu par l’article 60§7.

1. **LA GESTION DU PATRIMOINE**

L’offre d’habitations protégées en bon état locatif nécessite un investissement en temps et énergie. Cela implique la tenue d’un inventaire permanent de travaux de réparations et de rafraîchissements nécessaires pour chaque appartement, de même qu’établir un planning hebdomadaire avec notre collaborateur technique.

Notre ASBL s’engage à repeindre tous les cinq ans chaque appartement.

Cette année la Commission Communautaire Commune a alloué un certain budget afin de soutenir l’entretien et la rénovation des appartements d’Habitations Protégés.

Concrètement, toute Initiative d’Habitation Protégée bicommunautaire peut demander une intervention à hauteur de maximum 800,00€ par appartement reconnu pour les travaux de rénovation et/ou d’entretien qui y ont été effectués.

**Prévention incendie**

Notre ASBL s’engage à installer dans chaque appartement un extincteur, une couverture anti-feu ainsi qu’un détecteur de fumée.

1. **CONTACTS EXTERNES**
	1. **Membre et participation dans différentes plateformes

	Groupe de travail ‘Bijeenkomst Begeleiders Beschut Wonen’**

A l’initiative de la Plateforme Bruxelloise pour la santé mentale, est organisée toutes les 6 semaines



une rencontre entre les accompagnateurs des différentes Initiatives d’habitations protégées à Bruxelles. Lors de ces réunions, auxquelles participent Sonia Van Cauwenbergh et Nicolaas Degroote, différents thèmes sont abordés tels que : la consommation d’alcool au sein des Habitations Protégées, la loi concernant les contrats de bail, la sécurité incendie, les mises en observation, l’administration provisoire de biens… Cela permet également de renforcer les liens avec les autres Initiatives bruxelloises.

**Groupe de travail « Vlaamse Vleugel’**

Les objectifs de ce groupe de travail – également organisé par la Plateforme Bruxelloise pour la Santé Mentale - sont d'une part, de favoriser la collaboration entre les institutions ambulatoires et résidentielles néerlandophones et bicommunautaires du secteur de la santé mentale et d’élargir les réseaux des participants. Et d’autre part d’échanger des informations sur des initiatives existantes/nouvelles et sur la politique santé mentale et sociale.   Sonia Van Cauwenbergh participe à ce groupe de travail.

**Fédération des Initiatives d’Habitations Protégées (FIHP)**

****

La Fédération des Initiatives d’Habitations Protégées (FIHP) a les objectifs suivants :

* + Représenter les Habitations Protégées auprès des instances décisionnelles tant fédérales que communautaires ;
	+ Pourvoir à l’information de ses membres sur toute question règlementaire et organisationnelle ;
	+ Mener une réflexion de fond sur les pratiques en termes éthique et déontologique.

Nicolaas Degroote participe aux réunions mensuelles du conseil d’administration de la FIHP.

**Groupe d’Intervision des Habitations Protégées**

Nawel Benaissa, Coline Vande Perre et Jérémie Van de Velde participent aux réunions du Groupe d’Intervision des Habitations Protégées qui ont lieu en moyenne tous les deux mois. Lors des intervisions il s’agit de confronter des expériences concrètes de travail afin de dégager des pistes de réflexion ayant pour but de permettre à chacun d’améliorer la qualité des prises en charge

* 1. **Formation**

17/01/2022 : Journée de réflexion annuelle interne (présence de toute l’équipe)

15/02/2022 : Festival Images Mentales
Espace Delvaux à Boitsfort
(présence de toute l’équipe)

11/05/2022 : Formation IFIC – Institut de Classification de Fonctions
(Nicolaas Degroote)

19/05/2022 : Visite institutionnelle avec la participation de toute l’équipe

 Psycho-Sociaal Centrum
Sint-Alexius Elsene

30/05/2022 : Rencontre « inter-équipes » Initiative Antonin Artaud et Habitations
 Protégées Bruxelloises

06/10/2022 : Journée d’équipe (team-building) à Bruxelles

 Virtual Room et visite du Musée du chocolat

18/10/2022 : Droits Quotidiens

 Formation en ligne suivie par Coline Vande Perre

6 -7-8 /12 2022 : Colloque organisée par la Plateforme Bruxelloise pour la Santé

Santé Mentale à Bruxelles
Réalités et perspectives
Un parcours de dingue

(Nicolaas Degroote, Coline Vande Perre, Nawel Benaissa, Sonia Van Cauwenbergh)

1. **RESUME PSYCHIATRIQUE MINIMUM**

Chaque semestre les données du Résumé Psychiatrique Minimum sont enregistrées avec l’aide du logiciel « Atoum » et sont exportées auprès d’Iriscare.

Il y a un financement prévu pour le RPM dans le prix de journée.

1. **RESPONSABILITE MEDICALE**

Le Dr. Sami Jegham est le psychiatre responsable des habitations protégées.

Il participe chaque semaine aux réunions d’équipe. Il est entre autres responsable de la politique d’admission et de sortie. Une à deux fois par an, il y a un entretien d’évaluation de chaque résident avec son référent, où le Dr. Jegham est activement impliqué.

Il y a un financement prévu pour la fonction médicale dans le prix de journée.

**19. SERVICE DE MEDIATION SANTE MENTALE**

Tout patient qui reçoit des soins de santé dispensés par un praticien professionnel dispose de droits, tels qu'énoncés par la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient.

Le patient a le droit de consulter le service de médiation compétent afin d’y formuler ses questions, remarques ou plaintes à propos de l’exercice de ses droits.

Cette fonction se voit confier les missions suivantes :

1. La prévention des questions et les plaintes par le biais de promotion de la communication entre le patient et le praticien professionnel ;
2. La médiation en cas de plaintes en vue de parvenir à une solution ;
3. L’information du patient au sujet des possibilités alternatives de traitement de sa plainte en l’absence d’une solution par la médiation ;
4. La communication d’informations sur l’organisation, le fonctionnement et les règles du processus de médiation ;
5. La formulation de recommandations afin de prévenir la répétition des manquements qui peuvent donner lieu à des plaintes.

Le médiateur responsable pour la médiation des plaintes organisée par le service médiation de la Plateforme Bruxelloise pour la Santé Mentale est :

Johan Verhaeghe
Tél : 0800 32 036 (numéro gratuit)
klacht@mediatio.be

Tous les résidents ont également été mis au courant de l’existence de la loi relative aux droits du patient ainsi que du Service de Médiation Santé Mentale. Une brochure relative aux droits du patient est envoyée à chaque résident.

**20. PERSPECTIVES D’AVENIR**

**Appel à projets pour la rénovation des habitations protégées pour patients psychiatriques**

**Achat d’une nouvelle maison située à 1000 Bruxelles, rue de la Caserne 47**

La Commission communautaire commune a organisé un appel à projets pour la rénovation des logements IHP. Cet appel vise à octroyer des subventions aux IHP déjà agréées pour le financement de travaux de transformation, d’extension, d’aménagement et de rénovation. En outre, cette subvention pourra permettre de financer l’achat de nouveaux bâtiments et les travaux y afférents. La subvention est limitée à 60% du cout total d’un projet.

L’Initiative Antonin Artaud a introduit en 2021 un dossier pour l’achat d’un nouveau bâtiment. Notre demande a été acceptée cette année, ce qui veut dire que notre ASBL recevra un subside d’un montant de 945.382,00 € (cf. = 60% du cout total du projet).

Avec différents membres de notre équipe, nous avons prospecté le marché immobilier à Bruxelles.

Nous sommes heureux d’avoir pu acquérir en décembre une nouvelle maison située à 1000 Bruxelles, rue de la Caserne 47. Notre ASBL a l’intention transformer cette maison en plusieurs studios et appartements dans le but de pouvoir y accueillir des résidents, aussi bien pour les habitations protégées que pour Housing First.